

Du vingt six Janvier

au mil huit cent soixante-neuf, à neuf heures

ACTE DE MARIAGE de

Victor Francois Fenouil

âgé de vingt six ans, né à St-Jeans département de la Sarthe le quinze du mois de décembre mil huit cent quarant deux profession de Boulanger, domicilié à La Ferté département d'Orne fils majeur de feu Antoine Fenouil profession de Cultivateur, en son vivant domicilié à St-Jeans département d'Orne et de Mademoiselle Françoise Haellier, son père, domiciliée au dit St-Jeans (Sar.) la mère ici présente et consentant d'un conjoint.

Et de

Delphine Christine Charlotte Escard

âgée de dix sept ans, née à La Garenne département de la Sarthe le deux neuf du mois de décembre mil huit cent quarante six profession d'aucune, domiciliée à La Garenne département d'Orne fille légitime de feu Joseph Louis Escard profession de Cultivateur, vivant domicilié à La Garenne département de la Sarthe et de Marie Madeleine Moysse son épouse, domiciliée au dit La Garenne (Sar.) la mère ici présente et consentant d'un conjoint.

Les actes préliminaires sont : 1° La publication du Mariage faite

par nous sans opposition, les dimanches trois et dix Janvier, Mil huit cent soixante neuf, demeurés affichés pendant le délai voulu par la loi.

2° Vu l'acte de naissance du futur époux ;

3° Vu l'extrait de l'acte de naissance de la future épouse ;

4° Vu l'acte de décès du père du futur époux ;

5° Vu l'extrait de l'acte de décès du père de la future épouse ;

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, et les parents qui ont assisté le mariage ont déclaré qu'il n'a été fait de contrat de mariage, à la date du du mois de mil huit cent soixante-neuf par devant Me notaire à département de

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Delphine Christine Charlotte Escard et l'autre Victor François Fenouil.

Le tout en présence de Meiffret Augustin officier public, domicilié à La Garenne département d'Orne âgé de vingt deux ans, profession de Notaire, onde maternel de la future épouse ;

De Perrin Félix officier public, domicilié à La Garenne département d'Orne âgé de vingt huit ans, profession de Forgeron, non parent ni allié des futurs époux ;

De Guennier Marius officier public, domicilié à La Garenne département d'Orne âgé de vingt deux ans, profession de Propriétaire, non parent ni allié des futurs époux ;

Et de Dupuis Henri officier public, domicilié à La Garenne département d'Orne âgé de quarante cinq ans, profession de Menuisier, non parent ni allié des futurs époux ;

Après quoi, moi Louis Niquier, adjoint délégué par M. le Maire de La Garenne, faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par le futur époux et les quatre témoins, la mère de la future épouse et la mère de la future épouse, ayant déclaré ne le savoir de ce faire pour nous requis.

Delphine Escard Victor Fenouil

Perrin Meiffret Dupuis

Louis Niquier J. Niquier